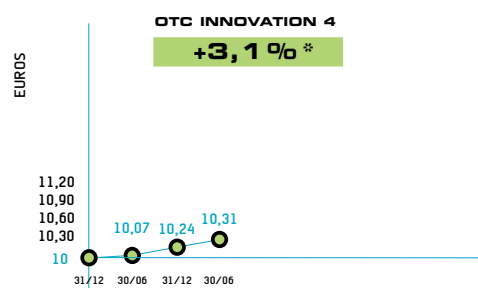
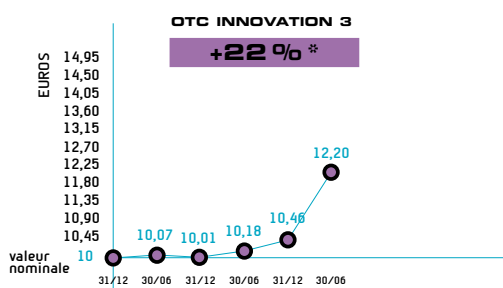
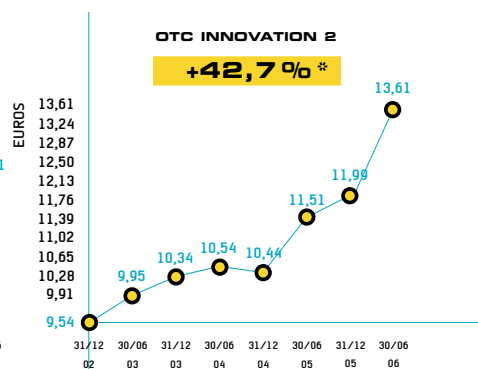
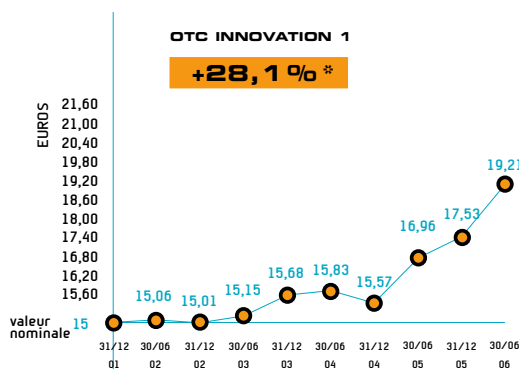


## LETTRE D'INFORMATION N° 11 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2006

OTC Asset Management est une société de gestion indépendante agréée par l'AMF pour la gestion de FCP spécialisés dans les investissements en titres non cotés.

OTC Asset Management gère une gamme de Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) :

- OTC Innovation 1 (souscription close le 30/06/2002)
- OTC Innovation 2 (souscription close le 30/06/2003)
- OTC Innovation 3 (souscription close le 30/06/2004)
- OTC Innovation 4 (souscription close le 30/06/2005)
- OTC Entreprises 1 (souscription close le 30/06/2006)
- OTC Entreprises 2 (ouvert à la souscription)



**VALEURS LIQUIDATIVES DES FONDS AU 30 JUIN 2006**  
(NETTES DE TOUS FRAIS DE GESTION)

\* HORS PRISE EN COMPTE DU BÉNÉFICE DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT INITIALE

60 % minimum des fonds doivent être investis dans des sociétés innovantes. Le caractère innovant peut être apprécié pour chaque entreprise par une qualification délivrée par l'Agence Nationale de la Valorisation de la Recherche (OSEO-ANVAR).

Ces entreprises sont pour la plupart non cotées. Le solde du portefeuille, environ 40 %, est géré par Tocqueville Finance selon un profil «Value Investing», essentiellement en sociétés cotées.

Cette gestion se caractérise par une approche prudente des marchés actions, menée en dehors de toute référence aux indices boursiers et basée sur une analyse fondamentale des sociétés (hommes, savoir-faire, produits, sites de production, outil industriel, stratégie, perspectives,...) afin de déceler les éventuels actifs sous-évalués.

Les FCPI OTC Innovation font l'objet d'une valorisation liquidative 2 fois par an, au 30 juin et au 31 décembre.

La valorisation des investissements dans les entreprises non cotées se fait généralement au prix d'acquisition, jusqu'à ce qu'un événement (augmentation de capital, transactions, éléments impactant les perspectives de la société, ...) entraîne éventuellement une « réévaluation » ou une « dévaluation » des titres détenus.

Le Commissaire aux Comptes des fonds, le cabinet Ernst & Young, procède aux vérifications de ces valorisations conformément aux normes de la profession et aux Règlements des fonds.

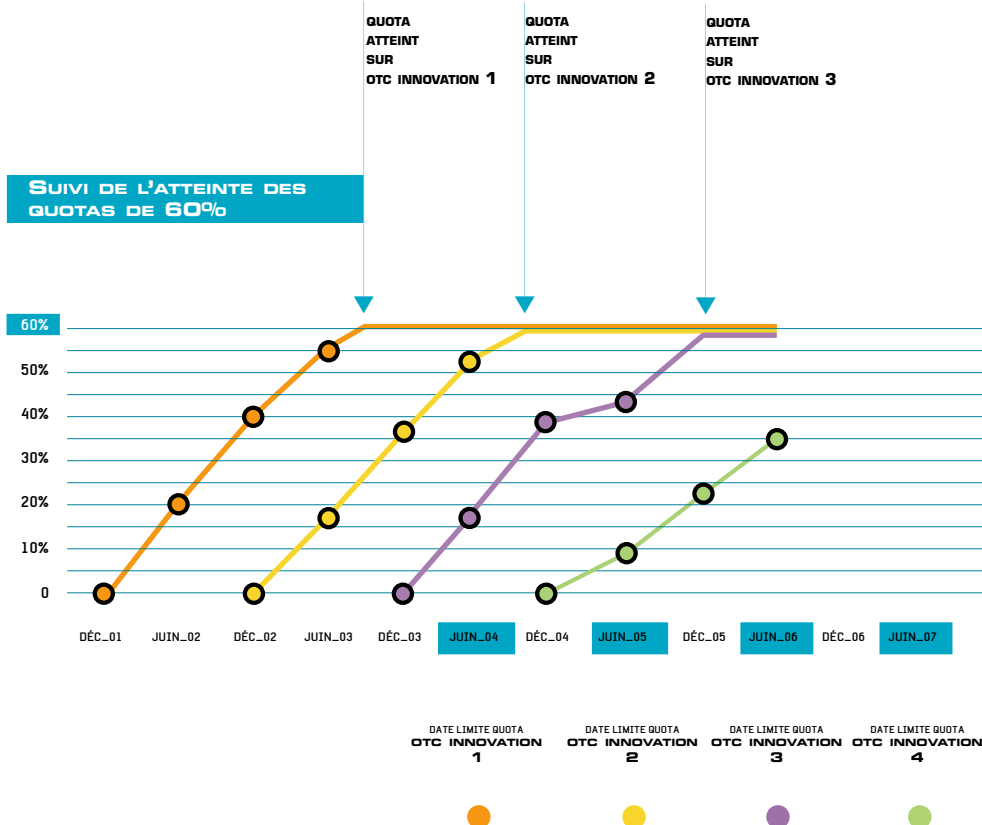
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

## PORTEFEUILLES DE SOCIÉTÉS INNOVANTES

### ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DU SEMESTRE ÉCOULÉ

A titre de rappel, les règles de gestion des FCPI imposent d'être investi à hauteur de **60 %** minimum dans des sociétés innovantes avant la clôture du second exercice de chaque FCPI (délai éventuellement prorogable de 6 mois). Ces sociétés sont issues essentiellement des secteurs des technologies de l'information (informatique, télécommunications, ...), des sciences de la vie et d'autres secteurs innovants (biens d'équipement, environnement, services...).

#### SUIVI DE L'ATTEINTE DES QUOTAS DE 60%



- Fonds : OTC Innovation 4 & OTC Entr. 1
- Date d'investissement : février 2006
- Capital détenu : environ 45 %
- Secteur : Technologies de l'information
- Dirigeants : Frédéric Serre
- Siège social : Grenoble (38)
- Effectif : environ 8
- CA 2005 : 0.8 M€
- Site Web : [www.supertec.fr](http://www.supertec.fr)

Créée en 2003, Supertec est spécialisée dans les solutions numériques de PLV dynamique. Ainsi, elle développe et commercialise une plate-forme logicielle de mise en forme, programmation, et diffusion de publicités sur le lieu de vente.

Le caractère innovant de cette solution repose sur des outils intégrés de mesure du comportement client. En complément, Supertec propose une solution brevetée de "Présentoir Intelligent" utilisant les dernières techniques RFID qui permettent de déclencher un contenu audio-visuel illustrant les caractéristiques du produit saisi par le client. Ces outils de communication sont destinés aux chaînes de magasins, et plus généralement aux enseignes multisites (hôtels, agences bancaires...).



CF LETTRE D'INFORMATION N° 5

- Fonds : OTC Innovation 1, 2, 3 & 4
- Date d'investissement : janvier 2003
- Capital détenu : environ 15 %
- Secteur : Sciences de la vie
- Dirigeants : Bonabes de Rouge
- Siège social : Paris
- Effectif : environ 60
- CA 2005 : NS
- Site Web : [www.ambrilia.com](http://www.ambrilia.com)

En mars 2006, Cellpep a fusionné avec la société canadienne Procyon, cotée à la bourse de Toronto. Le nouvel ensemble ainsi formé s'appelle Ambrilia Biopharma. Le groupe est spécialisé dans le développement de traitements novateurs dans le domaine de l'oncologie et des maladies infectieuses.

Il dispose d'un portefeuille de produits complémentaires qui inclut deux peptides génériques, à haute valeur ajoutée, au stade de développement commercial. Le plus avancé d'entre eux, l'ocréotide est développé en partenariat avec 2 groupes pharmaceutiques. Les fonds OTC Innovation sont donc dorénavant détenteurs d'actions Ambrilia, cotées à la bourse de Toronto.

0) ? I 9< A2  
0' #I ? >337  
0 ? I >6B  
0 ? " #  
0' ? " KL  
0 \$ ?  
0 ? I >8  
0 >338 ?  
0 D ?EEEA A

0  
0  
0  
0  
0  
0  
0  
0  
0

>33> .-(0-  
& # /  
" ! # /  
0 A  
= ! # /  
0 A  
F #  
#! 0 A ;(  
' &"  
% \* M

&'() F "  
= E + "  
# / " A "  
" " " = G  
/   
&  
AAA ;  
" " A ! /  
A

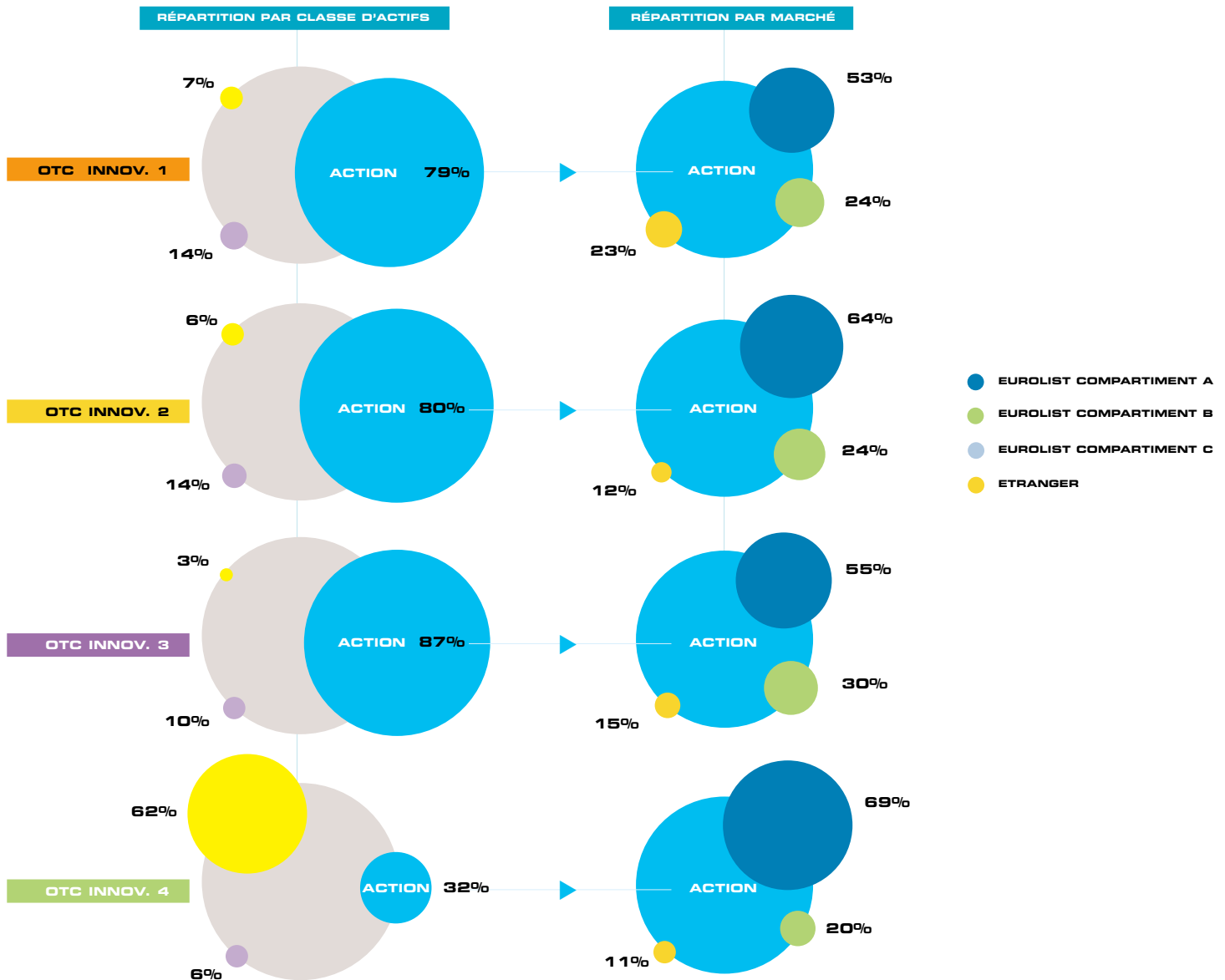
0) ? I ><:  
0' #I ? >339  
0 ? I 7B  
0 ? " #  
0' ? " C" < H  
0 \$ ? " ( 66  
0 ? I 2:3  
0 >338 7282  
0 D ?EEEA A

CF LETTRE D'INFORMATION N°5

% 7 ! >337 \*+(, '-  
C # & A  
! \$ 73 A  
\*+(, '- !  
" F !  
" !  
! = G /  
A  
% ! + #" "  
" I@ ' I = G /  
2447  
A "  
>339 D A ) >338  
>337  
= % " =  
A % J  
" # 282  
>338 87 A  
% @\* ! /  
! % A

# PORTEFEUILLES GÉRÉS PAR TOCQUEVILLE FINANCE

Pour la part de l'actif, environ **40%**, non soumis aux critères d'innovation, OTC Asset Management en a délégué la gestion à Tocqueville Finance. Le délégataire de gestion privilégie les investissements dans les valeurs européennes (actions, obligations et titres assimilés). L'objectif est de constituer des portefeuilles de 20 à 25 lignes pour chaque fonds.



design: éric Paillet, christophe Grillet

- OBLIGATION
- ACTION
- MONÉTAIRE
- FCP

## Principales opérations intervenues au cours du semestre sur les portefeuilles

ACHAT OU VENTE	VALEURS	FONDS CONCERNÉS
VENTE	BOUYGUES	OTC INNOVATION 1-2-3
ACHAT	BOIRON	OTC INNOVATION 3
ACHAT	CASINO GUICHARD	OTC INNOVATION 2-3
VENTE	SUEZ	OTC INNOVATION 1-2-3
VENTE	ZODIAC	OTC INNOVATION 2-3
VENTE	CNP ASSURANCES	OTC INNOVATION 3
VENTE	PLASTIC OMNIUM	OTC INNOVATION 1-2-3
VENTE	MARIE BRIZARD INTL	OTC INNOVATION 1-2
VENTE	AXA	OTC INNOVATION 1-2
VENTE	SAINT GOBAIN	OTC INNOVATION 1
VENTE	GRUPE STERIA	OTC INNOVATION 1-2

### Aspect réglementaire

Une modification est apportée aux Règlements et aux Notices d'information des FCPI OTC Innovation 1, 2, 3 & 4 :

Le paragraphe "Rémunération du dépositaire" de l'article 17 du Règlement des FCPI OTC Innovation 1, 2, 3 & 4 est remplacé par la rédaction suivante : "La rémunération du dépositaire ne peut excéder 0,20 % TTC maximum de l'Actif Net du Fonds par an. La commission du dépositaire est perçue semestriellement à terme échu et incluse dans la Valeur Liquidative du Fonds." Les Règlements et les Notices d'information d'OTC Innovation 1, 2, 3 & 4 mis à jour de cette modification sont à la disposition des porteurs de parts et leur seront adressés sur demande formulée à OTC Asset Management.

Cette lettre d'information est téléchargeable sur le site internet d'OTC Asset Management, [www.otcam.com](http://www.otcam.com)

Les informations figurant dans ce document, à caractère informatif et non contractuel, sont non exhaustives. Elles proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Les appréciations formulées reflètent notre opinion à la date de publication et sont donc susceptibles d'être révisées ultérieurement. Elles sont strictement limitées à l'usage privé du destinataire.